



SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON
Conseil Syndical du 12 décembre 2023

Procès-verbal

Membres du Conseil Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Votants présents : 7

M. Jean GALAND, M. Jean-François BOUDIGUE, Mme Marie LARRUE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Xavier DANNEY, M. Bruno LAFON, M. Cédric PAIN.

M. Patrick DAVET donne pouvoir à M. Jean-François BOUDIGUE pour le représenter, émettre tout vote et signer tout document.

Excusé(e)s :

Mme Karine DESMOULIN, Mme Pascale GOT, M. Vincent MAURIN, Mme Béatrice AURIENTIS, M. Patrick DAVET.

Assistaient à la réunion :

Mme Nelly DELEPINE, M. Éric COIGNAT, M. Alain BALLEREAU.

Président de séance :

M. Jean GALAND.

Secrétaire de séance :

M. Jean-François BOUDIGUE.

Assistaient également à la réunion :

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA).

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 24 novembre 2023.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

La séance réunie le 12 décembre 2023 à La Teste de Buch est ouverte à 14h30.

- Le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 12 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.
- M. Jean-François BOUDIGUE est désigné comme secrétaire de séance.

Délibérations à l'ordre du jour de cette séance :


- **Délibération 25-2023** : Décision Modificative n°2 - Budget 2023.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 26-2023** : Débat d'Orientation Budgétaire 2024.
Observations : Il est décidé par les membres présents de prioriser certaines opérations pour des raisons sécuritaires, d'en maintenir car très attendues des usagers et des élus puis d'en reporter d'autres sur deux exercices 2024/2025, voire en 2025.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 27-2023** : Vote du Budget Primitif 2024.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 28-2023** : Tarification 2024.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 29-2023** : Attribution de subventions aux associations concourant à l'animation des ports du SMPBA en 2024.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 30-2023** : Autorisation du Président du SMPBA à signer l'avenant n°1 de la convention avec le SIBA pour la maîtrise d'œuvre des opérations de dragage des ports.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 31-2023** : Autorisation du Président du SMPBA à signer la convention de Partenariat - Fonds européens « Etude en plein champ de valorisation des sédiments de dragage pour la restructuration des sols forestiers ».
Observations : La valorisation des sédiments se fera sur 7ha, sous surveillance accrue des études et analyses afférentes avec pour objectif de n'avoir aucun impact sur le milieu. Il est souhaité que le SIBA sensibilise à nouveau l'ensemble des communes du Bassin sur la nécessité de valoriser des sédiments de dragage dans leurs opérations d'aménagement.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 32-2023** : Modification du Procès-Verbal des biens mis à disposition par la commune d'Arcachon au profit du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 33-2023** : Adoption du nouvel organigramme.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 34-2023** : Modification des statuts pour changement d'adresse du siège social du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon.
Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 35•2023** : Principes généraux de calcul pour la constitution de provisions pour créances douteuses.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 36-2023** : Création de poste Agent des interventions techniques polyvalent.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de définir ultérieurement la date du prochain Conseil Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Le Secrétaire de Séance



Jean-François BOUDIGUE

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND